



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 11 septembre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

#### **Bilan de la semaine du 4 au 10 septembre 2017 :**

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **161 contrôles routiers** à l'occasion desquels **577 infractions** ont été relevées, dont **41 alcoolémies**.

**339 excès de vitesse ont, par ailleurs, été enregistrés.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **45 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **100 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

#### **Bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier**

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **7 092 contrôles routiers** à l'occasion desquels **15 057 infractions** ont été relevées, dont :

- **10 262 excès de vitesse ;**
- **607 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **610 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **1 572 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

#### **Quelques règles essentielles de sécurité**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

## **Programmation de contrôles routiers**

Du 11 au 17 septembre 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

11/09 : Privas

Alissas

Aubenas

12/09 : RD 86 entre Limony et Cornas

RD 820 entre Serrières et Annonay

RD 82 entre Annonay et Andance

Saint-Péray

13/09 : RD 579 entre Vagnas et Saint-Sernin

Guilherand-Granges

14/09 : RD 86 entre Le Teil et Soyons

RN 102 entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Labégude

15/09 : RD 104 entre Le Pouzin et Aubenas

Veyras

Privas

16/09 : RN 102 entre Le Teil et Lavillatte

RD 86 entre Limony et Bourg-Saint-Andéo

17/09 : RN 102 entre Le Teil et Lavillatte

RD 86 entre Limony et Bourg-Saint-Andéol

RD 533 entre Saint-Péray et Saint-Agrève

### **Contacts presse :**

Cabinet du préfet – Pôle communication interministérielle

Téléphone : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

Télécopie 04 75 66 50 93

Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

